



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Compte-rendu du Comité paritaire sylvo-cynégétique Auvergne-Rhône-Alpes

11 décembre 2020

Présents :

<u>Membres du comité et leurs conseillers techniques</u>	<u>Experts permanents</u>
État : Hélène HUE, Isabelle MENARD, Guillaume ROUSSET Conseil Régional AURA : Philippe MEUNIER, Véronique OSMONT, Virginie CHARBONNIER, Nicolas BOUSSELIN Communes forestières AURA : Philippe MACHEDA, Jérémie TRUBERT ONF : Eric DUBOIS, Jean-Yves BOUVET, Xavier PENIN Fransylva : Jacques LACOSTE FDC 15 : Gérard ALBAT FDC 26 : Christian CHAILLOU CNPF : Pierre FAUCHER, Isabelle GIBERT-PACAULT FRC : Gérard AUBRET, Alexis PIVARD FDC 42 : Franck VITAL FDC73 : Guy CHARVET	Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc : Marc-Antoine AUDRAS OFB : David LAFFITTE
	<u>Invités</u>
	OGFH : Flavien CHANTREAU

Excusé : Jean-Pierre GAILLARD (FDC 03)

Le 11 décembre 2020, le comité paritaire sylvo-cynégétique est présidé par Philippe MEUNIER Vice-Président délégué à la sécurité, aux partenariats internationaux, aux aéroports, et zones aéroportuaires, à la chasse, à la pêche, à la forêt et au bois et Guillaume ROUSSET, Directeur régional adjoint de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Introduction

Guillaume ROUSSET se félicite de la tenue de ce comité paritaire sylvo-cynégétique (CPSC), suite au report du comité prévu le 12/10/20. Ce décalage a permis de confirmer et purger certains malentendus et de confirmer que chacun souhaite un dialogue constructif. Les conditions d'un dialogue franc et sincère aux niveaux régional et départemental sont à nouveau réunies.

Les échanges avec les différentes parties prenantes ont permis de réaffirmer qu'il est important de produire des diagnostics co-construits, selon des méthodes partagées, à l'aide des boîtes à outils 1 et 2. Des relevés de terrain peuvent être réalisés en commun à cet effet.

Il est rappelé que les indicateurs de changement écologique (ICE) n'ont pas vocation à être déployés partout dans la région. Il est convenu de les déployer sur les sites historiques de l'observatoire de la grande faune et de ses habitats (OGFH) ainsi que les sites identifiés dans le programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

Les objectifs pour l'année 2021 sont :

- d'établir pour la troisième année le bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers, avec une carte caractérisant le plus d'unité de gestion possible et une situation qui soit partagée,

- de progresser dans la mise en place d'un programme d'actions pour préserver et restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique (ESC).

Philippe MEUNIER souligne que la situation traversée par le Pays est difficile du fait des crises sanitaire et économique. Il faut que chacun essaie de se comprendre l'un l'autre et vise l'intérêt général. En tant qu'élu, il considère qu'il est important que la forêt permette de mobiliser du bois pour alimenter l'économie locale et que ces emplois permettent de vivre décemment. Les chasseurs ont pour cela une mission de service public et d'intérêt général. Il convient de trouver un équilibre aux niveaux économique et écologique, avec l'appui des boîtes à outils (BO). La situation est compliquée pour tous, il est important que forestiers et chasseurs arrivent à s'entendre. M. MEUNIER a confiance en l'avenir et en l'intelligence de tous. Les boîtes à outils acceptées par tous sont utiles.

1. Exemple de la gestion de l'ESC en Isère (ONF – Jean-Yves BOUVET)

Cf présentation jointe au compte-rendu

Jean-Yves BOUVET souligne la qualité de l'écoute locale entre les différents partenaires. La FDC est invitée au groupe technique forêt, où le renouvellement de la forêt est évoqué. Un travail de sensibilisation des élus, chasseurs, techniciens des territoires est réalisé conjointement par la FDC et l'ONF. Les données chiffrées sont partagées par la FDC. Les forestiers fournissent quant à eux des informations sur le renouvellement de la forêt.

En conclusion, les prélèvements sont plus importants sur les zones les plus impactées par les dégâts, mais le retour à l'équilibre n'a pas encore été atteint. L'état des lieux (bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers) est partagé.

Avec le changement climatique et les problèmes sanitaires, il va être nécessaire de renouveler la forêt. Par ailleurs, l'État propose des aides au renouvellement dans le cadre du plan de relance. Il va donc être d'autant plus nécessaire de trouver un équilibre entre forêt et populations animales.

Marc-Antoine AUDRAS remarque que lors de l'élaboration du bilan annuel, la position forte de la DDT pour arriver à produire un bilan, ainsi que le travail réalisé par l'ONF de cartographie avec de nombreuses observations de terrain, ont facilité l'élaboration du bilan : tout est géolocalisé et donc vérifiable, ce qui permet la confiance entre les partenaires. Il rappelle que les quatre zones en équilibre rompu correspondent à des territoires où les ICE sont mis en place ou vont l'être.

Outre les rôles du Conseil Départemental, de la FDC et des forestiers, Jean-Yves BOUVET souligne le rôle d'arbitre de la DDT, qui pousse les acteurs à trouver un compromis. Il précise que les informations apportées par l'ONF proviennent des relevés effectués dans le cadre des ICE, de la notation des dégâts de gibier dans les plantations et de la notation des dégâts de gibier lors des martelages.

2. Protocoles pour la caractérisation de l'ESC

*** Etat d'avancement des ICE (OGFH - Flavien CHANTREAU)**

Cf carte des sites historiques de l'OGFH et des nouveaux sites PRFB

Point d'avancement sur les sites identifiés dans le cadre du PRFB :

- Site de Belledonne (73-38) : les acteurs se sont rencontrés afin de définir les limites du site ; un plan d'échantillonnage a été proposé, il est validé sur la Savoie et sera discuté début 2021 en Isère. Les premiers relevés sur le terrain ont été faits par la Chambre d'agriculture et l'ONF (indices

d'abrouissement IA et de consommation IC). Les partenaires (FDC, ONF et Chambre d'agriculture) ont des personnels formés aux ICE. Animation : Chambre d'agriculture.

- Site de la Chartreuse (38), un site historique de l'OGFH mais dont le plan d'échantillonnage nécessitait d'être revu. Un nouveau plan d'échantillonnage a été proposé et sera discuté avec les acteurs. Animateur : PNR de la Chartreuse (une personne formée aux ICE centralise toutes les données et fait l'analyse).

- Site du Trièves (38) : site mis en attente, la priorité a été mise sur le site de Chartreuse, qui a des enjeux supérieurs (notamment l'AOC).

- Site du Vercors (38-26) : site historique de l'OGFH mais dont le plan d'échantillonnage nécessitait d'être revu. Les limites du site ont été définies. Un nouveau plan d'échantillonnage a été proposé et validé par les partenaires. Animation : PNR du Vercors (acté côté Isère, en cours de discussion côté Drôme).

- Site de Margeride-Aubrac (43-15) : un plan d'échantillonnage a été proposé. Tous les relevés n'ont pas pu être faits cette année (notamment dans le Cantal). Pour le Cantal, la mise en place des indicateurs d'abondance est en cours, les premiers comptages seront faits en 2021. Pas d'animateur défini.

- Site des Monts du Cantal : site mis en attente, la priorité a été mise sur le site Margeride-Aubrac afin de concentrer les moyens humains sur ce site (l'ONF considère que l'ESC est restaurable plus facilement sur le site Margeride-Aubrac que sur le site Monts du Cantal où l'équilibre est rompu).

Jérémie TRUCHET souhaiterait pouvoir obtenir rapidement un premier état des lieux sur les Monts du Cantal.

Marc-Antoine AUDRAS souligne l'absence de service régional à la Chambre d'agriculture, qui rend difficile son intervention pour les relevés des ICE sur certains départements.

Guillaume ROUSSET conclut en saluant un travail de qualité et la nécessité de dégager des financements pour le fonctionnement de l'OGFH.

Franck VITAL rappelle que l'OGFH et la FRC ont mis en place conjointement 2 journées de formation aux ICE et plus particulièrement aux relevés des indices de pression sur la flore (IA-IC). Ils sont toujours disponibles pour répondre aux questions, il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Christian CHAILLOU ajoute que des formations complètes sur les ICE sont réalisées par l'OFB. Ainsi, la Chambre d'agriculture, l'ONF et la FRC (Alexis Pivard) ont suivi les modules 1 et 2 de formation aux ICE.

*** Présentation du protocole d'évaluation des dégâts de gibier en martelage et point d'avancement (ONF – Eric DUBOIS et Xavier PENIN)**

Cf présentation jointe au compte-rendu

Un protocole de contrôle a été financé par la DRAAF. Il a été élaboré par l'ONF et notamment par le responsable du département Recherche, Développement et Innovation de Fontainebleau Vincent BOULANGER. Des experts externes ont également été associés :

- le Dr Catherine COLLET (HDR), de l'INRAE Nancy, UMR Sylva, responsable du pôle RenFor (Renouvellement des peuplements forestiers),

- le Dr Jean-Yves BARNAGAUD, Maître de conférences en Biostatistique appliquée à l'écologie, à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, rattaché au CNRS de Montpellier.

Ceux-ci ont fait part de leurs remarques sur le protocole pour l'améliorer.

Les relevés de terrain ont été réalisés, l'analyse des résultats est en cours et sera présentée au prochain CPSC.

Franck VITAL et Alexis PIVARD, ainsi que Marc-Antoine AUDRAS font part de leur souhait de participer à la prochaine campagne, afin de mieux comprendre l'outil.

C Chaillou demande quelle est la différence avec les IA-IC en terme de moyens : Eric DUBOIS précise qu'une demi-journée à 2 personnes est nécessaire par parcelle, pour valider l'appréciation portée en martelage.

Xavier PENIN propose d'organiser en 2021 une journée d'échanges techniques sur ce protocole pour permettre à chaque partenaire de bien le comprendre.

*** Nouvel indice de pression sur les propriétés (CRPF - Isabelle GIBERT-PACAULT)**

La boîte à outils n°1 propose déjà un indicateur de notation en forêt privée (paragraphe 3.5 : « La notation des dégâts de gibier en forêt privée lors des visites »). Cet indicateur a été inspiré par le CRPF Centre Val-de-Loire. Or l'outil du CRPF Centre Val-de-Loire a été retenu pour être déployé au niveau national. Il s'agit donc de l'adaptation d'un outil déjà intégré à la BO n°1.

Cet outil sera mis en œuvre à l'occasion de toutes les visites conseils réalisées par le CRPF AuRA. Un développement informatique va faciliter son utilisation sur le terrain. Le déploiement complet est prévu pour l'automne 2021.

Guillaume ROUSSET demande à connaître la surface qui sera couverte annuellement par cet indicateur. Isabelle GIBERT-PACAULT va rechercher l'information.

Ces données sont localisées précisément et vérifiables. Elles peuvent faire l'objet d'une cartographie (*cf exemple présenté ci-joint*).

Christian CHAILLOU s'interroge sur la réalisation d'une appréciation à dire d'expert, qui pour lui relève plus du lancement d'une alerte. Isabelle GIBERT-PACAULT précise que l'appréciation intègre différents paramètres, dont le type de sylviculture pratiqué (exemple : sylviculture ouverte). En cas de diagnostic faisant état de difficultés, des relevés plus précis et partagés avec les chasseurs pourront être effectués. Cette démarche permet d'avoir une tendance à l'échelle d'un territoire plutôt que d'une parcelle.

Gérard AUBRET découvre un nouvel outil non partagé dans le cadre du PRFB et s'interroge.

Isabelle GIBERT-PACAULT précise que cet indice de pression sur les propriétés est très similaire à la notation des dégâts de gibier en forêt privée lors des visites, déjà validée dans la BO n°1. Il s'agit plutôt de la mise à jour de cet indicateur qui existe déjà dans la BO n°1.

Guillaume ROUSSET souligne que cette démarche est effectuée par un technicien formé et non par un propriétaire. Il propose qu'un examen approfondi de l'outil soit fait en groupe technique issu du CPSC. De même, une présentation serait à faire au niveau des départements pour que toutes les parties prenantes puissent s'approprier l'outil.

*** Outil dégâts de gibier (Fransylva - Jacques LACOSTE)**

Cet outil, encore en projet, est élaboré au niveau national avec l'ONE, le CRPF, les experts forestiers, les coopératives forestières et les communes forestières avec un financement de France Bois Forêt.

Il existait déjà des initiatives locales de fiches dégâts de gibier, mais ne permettant pas une vision nationale des dégâts en forêt. Cet outil doit convenir à tous les types de forêts et être utilisable sur tous les territoires en France.

Une application Smartphone sera proposée pour décrire les dégâts sur le terrain. Cela permettra de les retrouver pour un partage d'informations, grâce à la localisation GPS.

Deux modalités de saisie sont possibles :

- le propriétaire réalise un signalement, qu'il transmet à un professionnel via l'application, lequel valide, corrige ou complète l'information ;
- un propriétaire exercé peut faire directement l'estimation des dégâts, si celle-ci est faite en accord avec un chasseur, elle est alors validée directement.

Le partage des informations sera fait uniquement au niveau départemental.

L'appréciation des dégâts se fait à l'échelle de la propriété, qui doit donc être parcourue dans son intégralité.

Cet outil peut être utilisé lors de la rédaction ou du renouvellement d'un document de gestion durable, lors de la rédaction d'un contrat cynégétique et sylvicole, ou lorsque le propriétaire le juge nécessaire.

Tous les types de dégâts sont relevés (abroustissement, frottis, écorçage) ainsi que l'espèce qui en est à l'origine.

Guillaume ROUSSET demande si ce projet national a été travaillé avec la FNC.

Jacques LACOSTE précise que du retard a été pris dans l'avancement du projet du fait de la COVID. La FNC n'a pas encore été associée mais devra l'être.

Guillaume ROUSSET émet un point de vigilance : cet outil concatène des informations propres à chaque propriétaire, il convient de maintenir le dialogue avec tous les acteurs du territoire. Il pose la question de la représentativité des propriétés à l'échelle d'une commune en fonction de leur taille.

Gérard AUBRET indique que cet outil mérite un vrai débat en comité technique, pour ne pas crispier les acteurs concernés.

3. Actions pour le rétablissement de l'ESC

*** FRC – Christian CHAILLOU**

Présentation du projet BROSSIER-PALLU élaboré en Bretagne (CNPFF – FDC des Côtes d'Amor – ANCGG Bretagne) : *Cf présentation jointe au compte-rendu*

Guide téléchargeable à l'adresse suivante : <https://equilibre-foret-gibier.fr/>

Cette méthode présente l'avantage d' « obliger » au dialogue.

Guillaume ROUSSET pose la question de l'échelle des contrats chasseurs / forestiers. Christian CHAILLOU précise que ceux-ci sont conclus à l'échelle d'une UGC ou d'une propriété. Ils prévoient par exemple d'aller chasser dans les périodes les plus efficaces, ou de réaliser des aménagements en forêt.

Isabelle GIBERT-PACAULT indique que cet outil a fait l'objet d'une demande de financement validée auprès du MAA et du MTES, avec un partenariat entre le CNPFF et l'ANCGG.

Il s'agit de mettre à disposition sur toutes les régions, selon un déploiement sur 3 ans :

- la formation de référents régionaux qui pourront ensuite être animateurs locaux,
- l'installation de sites de formation,
- une application Smartphone, en cours de développement, pour faciliter les relevés de terrain.

Christian CHAILLOU souhaite la mise en place rapide de la formation. Guillaume ROUSSET approuve.

Jérémie TRUBERT demande si les contrats sont passés avec les propriétaires ou avec les gestionnaires. Christian CHAILLOU répond qu'ils sont passés entre les propriétaires forestiers et les gestionnaires des plans de chasse.

Gérard AUBRET s'interroge sur la pertinence au niveau national d'un dialogue avec l'ANCGG plutôt que la FNC pour lancer ce projet. Isabelle GIBERT-PACAULT n'a pas d'information sur le lien fait avec la FNC.

Guillaume ROUSSET considère que cette question est légitime. La DRAAF verra avec la DGPE (MAA). Hélène HUE précise que tout n'est pas finalisé et que le financement se monte à 158 k€ du MAA et 60 k€ du MTES.

Isabelle GIBERT-PACAULT propose d'organiser en janvier une visioconférence avec le CNPF afin de partager les informations avec la FRC.

Philippe MEUNIER pense qu'il faut prendre les bonnes volontés partout où elles sont, mais que c'est à la FNC de décider si elle souhaite être représentée par l'ANCGG ou pas.

Guillaume ROUSSET conclut en soulignant la volonté partagée de mettre en place cette formation. La question du circuit de financement sera à voir avec la DGPE par la DRAAF et par chacun avec son réseau national.

Hélène HUE précise que le financement inclut :

- la formation de référents forestiers publics et privés ainsi que de chasseurs,
- la formation par région d'au moins 50 personnes de terrain,
- la mise en place sur le terrain de sites d'expérimentation pour tester la méthode dans un contexte concret.

Philippe MEUNIER comprend que Gérard AUBRET ne remet pas en cause la finalité de l'action mais souhaite avoir les bons représentants. Il faut avant de valider le projet informer les représentants officiels de la FNC.

[Après CPSC : échange avec la DGPE, des contacts ont été repris avec la FRC.]

*** CRPF – Isabelle GIBERT-PACAULT**

Isabelle GIBERT-PACAULT informe que le renouvellement du SRGS, qui encadre la gestion des forêts privées, est en cours.

Ce nouveau document va insister sur le développement de la biodiversité, via : l'équilibre des classes d'âges, la diversité des traitements sylvicoles, les cloisonnements d'exploitation, la diversification des essences. Il soulignera par ailleurs l'importance des contacts locaux entre forestiers et chasseurs, préalablement au rétablissement de l'ESC.

Concernant le signalement des peuplements sensibles, le CPRF essaie de recueillir des informations auprès des coopératives forestières, pour les transmettre aux FDC suite à leur demande commune.

Isabelle GIBERT-PACAULT précise que le plan de relance va permettre une période faste avec des reboisements importants et que ceci sera de nature à alimenter le dialogue.

Hélène HUE indique que l'Etat pourra partager les informations sur les parcelles aidées et plantées, donc sensibles avec la FRC.

*** ONF – Eric DUBOIS**

L'ONF prévoit la production d'une fiche de conseils auprès des chefs de projets aménagement, pour les sensibiliser aux questions d'ESC et à l'aménagement de la capacité d'accueil optimale du milieu.

Ces conseils rejoignent les préconisations des guides de sylviculture, qui ont fait suite à la tempête de 1999. Les mêmes principes sont rappelés dans le guide BROSSIER – PALLU de Bretagne. Le poste de la personne qui rédigera ces fiches conseil est actuellement vacant. Les fiches seront donc rédigées en 2021.

Eric DUBOIS insiste sur le contexte de dépérissements et des reboisements permis par le plan de relance. Les scolytes ont déjà bien ouvert les milieux donc les capacités d'accueil pour le gibier vont augmenter. Il fait part de son expérience en Alsace lors de la tempête de 1999 : celle-ci a été suivie d'une explosion des populations de gibier. Sur 50 000 ha il a fallu mettre 100 km de clôtures par an, ce qui ne sera pas possible maintenant dans le contexte montagneux d'AURA. Il convient donc d'être particulièrement vigilants quant à l'augmentation des populations.

Christian CHAILLOU répond qu'il y a donc la nécessité d'avoir recours à des méthodes cynégétiques bien formalisées, car la pose de clôtures ne fait que déplacer le problème.

Eric DUBOIS ajoute qu'une part importante du plan de relance devrait donc malheureusement être consacrée à la protection contre les dégâts de gibier.

4. Cartographie annuelle du bilan des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers

Guillaume ROUSSET rappelle que 2021 sera la 3^{ème} année de réalisation de cet exercice. Il espère que l'on puisse aboutir à une carte la plus satisfaisante possible, avec la mise en œuvre par les DDT de la méthodologie validée par le CPSC.

Lors de la première année il a été nécessaire que chacun s'approprie la méthodologie, lors de la seconde la COVID a créé des difficultés dans la concertation, il convient que lors de cette troisième année la carte soit la plus complète possible et établie dans le cadre d'un consensus.

Hélène HUE rappelle le calendrier : remontée des informations en avril-mai par les DDT, suite aux CDCFS, et examen par le CPSC en juin-juillet.

Eric DUBOIS pose la question du rôle du CPSC pour décider des moyens d'action pour rétablir cet équilibre. Les CDCFS doivent faire des propositions d'actions pour rétablir l'ESC lorsque c'est nécessaire, propositions qui seront analysées par le comité paritaire sylvo-cynégétique comme le dispose la loi.

Christian CHAILLOU rappelle l'importance de la pédagogie.

Franck VITAL indique qu'il est nécessaire, sur les secteurs ayant un équilibre rompu et faisant l'objet de mesures correctives, de pouvoir évaluer l'efficacité des mesures mises en place grâce à une évaluation à T0.

Guillaume ROUSSET rappelle que le travail de diagnostic a été mené, et qu'il convient de passer au temps de l'action. Il remercie chacun pour sa mobilisation sur le sujet, y compris à l'échelle départementale.

5. Demande de la Chambre d'agriculture d'intégrer le groupe technique du CPSC

La Chambre d'agriculture demande à intégrer le groupe technique qui discute des sujets techniques pour préparer les CPSC.

Christian CHAILLOU indique que la FRC émet un avis défavorable. Gérard AUBRET précise qu'il y a eu un débat en conseil d'administration de la FRC et que, du fait de nombreuses tensions entre FDC et Chambres départementales d'agriculture au sujet des sangliers, le CA a émis un vote défavorable.

Philippe MEUNIER insiste sur le fait que cette entrée de la Chambre au groupe technique permettra de discuter des points de discordance et que la parité forestiers-chasseurs sera respectée. Il demande à ce que FRC rediscute de ce point : il s'agit d'un groupe technique à l'échelle régionale et non départementale.

Guillaume ROUSSET souligne que le groupe technique n'aborde que des questions techniques et qu'il ne s'agit donc pas que son fonctionnement soit entravé par des questions politiques.

Pierre FAUCHER annonce que le CRPF se positionne également contre l'entrée de la Chambre au groupe technique, parce que la Chambre a un positionnement différent quant aux ICE et que le groupe technique fonctionne bien actuellement tel qu'il est.

Eric DUBOIS est surpris par ces prises de positions, alors que depuis le début de réunion, l'éloge de la concertation est fait. L'ONF émet un avis favorable.

Guillaume ROUSSET renchérit : tout le monde souhaite de la concertation et lorsqu'il s'agit de discuter des protocoles certains acteurs sont exclus. Il est inquiet du travail qui pourra être fait par les partenaires dans ces conditions.

Philippe MEUNIER rappelle que tout le monde essaie d'avancer dans une direction qui prenne en compte les intérêts de chacun. La Chambre d'agriculture est un acteur majeur au niveau forestier. Il ne comprend pas cette position de principe. Il y a 12 départements, il est dommage de bloquer un groupe technique régional pour des problèmes sur quelques départements. Chacun doit faire un pas vers l'autre. Il en appelle à l'intérêt général.

Gérard AUBRET propose de remettre le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de la FRC, fin décembre. Guillaume ROUSSET espère une issue favorable.

Les COFOR émettent un avis favorable. Elles considèrent que la Chambre d'agriculture est un acteur majeur de la mise en place des ICE et qu'il existe une vraie logique à ce qu'ils soient inclus pour préparer les décisions politiques.

6. Conclusion

Guillaume ROUSSET conclut sur une note positive : il y a beaucoup de chantiers qui progressent et une dimension technique forte qui réunit l'ensemble des acteurs. Il remercie les participants pour leur implication et leur et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Philippe MEUNIER se félicite de la position prise par M. AUBRET et considère qu'il est important de progresser dans l'intérêt de la région. Il veillera au respect de l'équilibre forestiers-chasseurs.

La position de la FRC suite à son prochain conseil d'administration sera transmise au CPSC. Il est demandé que la FRC propose en même temps le nom d'un représentant supplémentaire au groupe technique, si sa décision est favorable.

Le prochain CPSC se tiendra en juin ou juillet.

Franck VITAL rappelle qu'il avait été décidé lors du CPSC du 27/01/20 de lancer des actions de communication par le CPSC. Ceci est d'autant plus d'actualité que la dérogation COVID accordée aux chasseurs a soulevé des problèmes. Ce travail a été suspendu, il est important de le relancer.

Hélène HUE précise que cette suspension est une décision du Conseil régional.

Nicolas BOUSSELIN en précise les raisons : il manquait une position d'entente entre les chasseurs et les forestiers, résultats à l'appui et la Région qui avait proposé de financer n'a pas à ce jour, de ligne budgétaire prévue.

Guillaume ROUSSET considère que la volonté de travailler conjointement a été confirmée ce matin. Il rappelle que la contribution de la Région avait été prévue, la DRAAF finançant d'autres actions du CPSC par ailleurs. La DRAAF et le CR vont rediscuter du lancement de cette action.

Alexis PIVARD informe que certains documents forestiers ont mentionné que la chasse pose des problèmes de sécurité en forêt. Cela pose problème que des forestiers dévalorisent l'action de la chasse. Il convient de porter un message unique et collectif.